



N° de référence : BAFU-D-963E3401/431

Décembre 2020

DÉCHETS 2019 : QUANTITÉS PRODUITES ET RECYCLÉES

1. Synthèse

Population de la Suisse au 31.12.2019 : 8 606 033
Population de la principauté du Liechtenstein au 31.12.2019 : 38 747
Total : 8 644 780

Déchets urbains totaux (Suisse et Liechtenstein)	6 078 000 t 703 kg/hab.
Déchets urbains incinérés (Suisse et Liechtenstein)	2 857 000 t 330 kg/hab.
Déchets urbains collectés séparément et recyclés (Suisse et Liechtenstein)	3 221 000 t 373 kg/hab.
Déchets incinérés dans les UIOM (Suisse et Liechtenstein, incl. importations) (déchets urbains, déchets de chantier, déchets industriels et commerciaux, boues d'épuration, déchets spéciaux)	4 059 000 t
dont déchets urbains importés de l'étranger	465 000 t
Déchets spéciaux (Suisse et Liechtenstein)	1 874 588 t
Boues d'épuration décantées en vue de leur élimination (matière sèche 2017)	178 000 t

2. Présentation détaillée des déchets urbains collectés séparément et recyclés (Suisse et Liechtenstein)

Le tableau suivant expose, pour l'année 2019, les déchets urbains recyclables provenant des ménages et des petits commerces (artisanat) et collectés séparément dans les magasins et les centres de collecte des communes. Les quantités sont relevées par les organisations en charge de la collecte et du recyclage, annoncées à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et publiées dans des rapports annuels ou sur des sites Internet. Elles recouvrent l'ensemble des territoires de la Suisse et du Liechtenstein.

En Suisse, des prescriptions légales imposent un taux minimal de recyclage pour les emballages de boissons en verre, en aluminium et en PET. Ce dernier est fixé dans l'ordonnance sur les emballages pour boissons (RS 814.621) et doit être de 75 % au moins pour chaque matière d'emballage de boissons. À défaut, la Confédération peut instaurer le prélèvement d'une consignation.

Le taux de recyclage est calculé en prenant en compte les quantités de déchets collectés et recyclés ainsi que la quantité de produits commercialisés (soit la consommation). La méthode de calcul par type d'emballage est décrite dans des fiches d'information disponibles sur le site Internet¹ de l'OFEV.

Concernant les bouteilles en PET, le calcul du taux de recyclage se fait de plus en plus difficile ces dernières années en raison du volume croissant de plastiques mélangés dans les déchets collectés auprès des ménages. En effet, ces bouteilles se retrouvent parfois par erreur avec les plastiques mélangés et n'entrent donc pas dans le circuit du PET. Elles sont toutefois recyclées dans le cadre de la collecte des plastiques mélangés. D'après des estimations approximatives – la part de bouteilles en PET collectées avec les plastiques mélangés ne pouvant être mesurée –, le taux de recyclage effectif du PET pourrait être relevé de 1 à 2 %. Le taux de recyclage déclaré de 81 % correspond donc à la valeur la plus stricte et confirme la réalisation de l'objectif imposé par la loi (taux minimal de recyclage).

	Quantité par habitant	Quantité totale	Taux
Papier (papier et carton)	139,9 kg	1 209 000 t	82 % ¹⁾
Biodéchets compostés ou méthanisés dans de grandes installations (sans les composts individuels et de quartier)	162,5 kg	1 405 000 t	-
Verre <i>dont les bouteilles en verre</i>	41,2 kg 34,1 kg	356 000 t 295 000 t	94 % ²⁾
Appareils électriques et électroniques	15,2 kg	131 000 t	-
Textiles	6,4 kg	55 400 t	-
Bouteilles PET	4,2 kg	36 300 t	>81 % ²⁾
Fer-blanc (boîtes de conserve + couvercles)	1,4 kg	12 400 t	-
Emballages en aluminium <i>dont les canettes</i>	1,5 kg 1,3 kg	13 300 t 11 500 t	94 % ²⁾
Piles	0,4 kg	3 111 t	64 % ²⁾
Quantité totale recyclée (ménage et artisanat)	372,7 kg	3 221 511 t	53 %

¹⁾ Taux de collecte

²⁾ Taux de recyclage

¹ <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/dechets/etat/donnees/explications-relatives-a-la-methode-delaboration-de-statistiques/methode-de-calcul-du-taux-de-recyclage--taux-de-recuperation--de.html>